

La royauté du Christ sur le monde – Question de vie ou de mort, par l'abbé Axel Heuzé

Publié le 1 décembre 2016 · Abbé Axel Heuzé · 5 min de lecture



DANS son encyclique [Quas primas](#) du 11 décembre 1925, **le pape Pie XI** rappelait que si le Divin Sauveur règne aux cieux, il doit aussi régner sur la terre. Partout où est l'homme, le Christ doit régner par sa loi. Dans tous les domaines, qu'il s'agisse de religion, de philosophie, de politique, de justice, d'éducation, d'art, de littérature, de recherche scientifique, etc., le Divin Sauveur jouit de cette prérogative qui lui appartient en propre en tant qu'homme-Dieu.

La Sainte Ecriture abonde en témoignages sur cette royauté du Christ dont notre monde moderne veut s'affranchir.

Qu'il s'agisse de l'Ancien Testament avec les psaumes ou les prophètes, qu'il s'agisse du Nouveau Testament avec les paroles de l'archange Gabriel à Marie ou les affirmations sans équivoque du Christ à ses apôtres, on ne peut nier que la royauté de Jésus-Christ soit fermement établie par le dépôt révélé, à moins de nier l'historicité et l'authenticité de la Sainte Ecriture.

La royauté de Jésus Christ comporte le triple pouvoir législatif, judiciaire et exécutif. C'est-à-dire qu'en vertu du sceptre divin qu'il détient, le Christ peut nous imposer sa loi, sa justice et nous contraindre à lui obéir. Bien que Jésus-Christ ait tout pouvoir, même dans le domaine civil, il laisse à César ce qui lui revient, ce qui veut dire qu'il abandonne aux hommes ses prérogatives

régales, se réservant de juger ceux qui auront tenu le sceptre à sa place.

Or depuis le Concordat de 1801, la constitution française s'accommode de toutes les religions et leur donne une égale protection. C'est là une insulte publique à Celui qui est « la Voie, la Vérité et la Vie ».

Le cardinal Pie (1815–1880), évêque de Poitiers s'en était ouvert à **Napoléon III** lors de l'audience du 15 mars 1859. Voici un extrait de l'entretien :

« – Sire, ni la Restauration, ni vous n'avez fait pour Dieu ce qu'il fallait faire parce que, ni l'un ni l'autre, vous n'avez relevé son trône ; parce que, ni l'un ni l'autre, vous n'avez renié les principes de la Révolution dont vous combattez cependant les conséquences pratiques ; parce que l'évangile social dont s'inspire l'Etat est encore la déclaration des droits de l'homme, laquelle n'est rien d'autre chose, Sire, que la négation formelle des droits de Dieu. Or, c'est le droit de Dieu de commander aux Etats comme aux individus. Ce n'est pas pour autre chose que Notre-Seigneur est venu sur la terre. Il doit y régner en inspirant les lois, en sanctifiant les mœurs, en éclairant l'enseignement, en dirigeant les conseils, en réglant les actions des gouvernements comme des gouvernés. Partout où Jésus-Christ n'exerce pas ce règne, il y a désordre et décadence. Or, j'ai le droit de vous dire qu'il ne règne pas parmi nous et que notre Constitution n'est pas, et loin de là, celle d'un Etat chrétien et catholique. Notre droit public établit bien que la religion catholique est celle de la majorité des français ; mais il ajoute que les autres cultes ont droit à une égale protection. N'est-ce pas proclamer que la Constitution protège pareillement l'erreur et la Vérité ? Eh bien, savez-vous, Sire, ce que Jésus-Christ répond aux gouvernements qui se rendent coupables d'une telle contradiction ? Jésus-Christ, Roi du ciel et de la terre leur répond : « Et moi aussi, gouvernements qui vous succédez en vous renversant les uns les autres, moi aussi je vous accorde une égale protection. J'ai accordé cette protection à l'empereur, votre oncle ; j'ai accordé la même protection aux Bourbons, la même protection à Louis Philippe, la même protection à la République et à vous aussi, la même protection vous sera accordée ». »

L'empereur Napoléon III arrêta l'évêque de Poitiers :

« Mais encore, croyez-vous (...) que le moment soit venu d'établir ce règne exclusivement religieux que vous me demandez ?

*– Sire, quand de grands politiques comme Votre Majesté m'objectent que le moment n'est pas venu, je n'ai qu'à m'incliner parce que je ne suis pas un grand politique. Mais je suis évêque, et comme évêque, je leur réponds : **le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner ! Eh bien alors, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer !** »*

En ces temps d'effervescence politique, il est bon de rappeler ce qui est toujours vrai, à savoir la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il faut donc accepter que le bon sens et le droit naturel soient appliqués depuis la conception jusqu'à la mort. Aussi, il n'est pas possible de participer de façon directe ou indirecte à toute action qui viserait le contraire, à tout soutien d'une quelconque activité humaine qui accepte que l'assassinat des innocents, dans le sein maternel, soit établi comme une règle et un droit intangible ! C'est la mort d'une société par suicide. Elle ne peut durer car elle a oublié Jésus-Christ !

Le grand cardinal français, successeur des Apôtres et de St Hilaire sur la chaire de Poitiers, fut un homme d'une clairvoyance extraordinaire et demeure toujours d'actualité parce que sa prédication est tout simplement celle de Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, Créateur du ciel et de la terre, Roi des hommes et des nations.

Abbé Axel Heuzé*, prêtre de la [Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X](#)

Sources : [Le Petit Eudiste n° 201](#) de décembre 2016 /La Porte Latine

Source : laportelatine.org/formation/morale/doctrine-sociale/la-royaute-du-christ-sur-le-monde-question-de-vie-ou-de-mort-par-labbe-axel-heuze-decembre-2016

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France